

# COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 03 FEVRIER 2020

Siège social de la Lomagne Gersoise

L'an deux mille vingt et le lundi trois février à dix-huit heures trente, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège social de la Lomagne Gersoise, sous la présidence de M. Jean-Louis CASTELL, président de la communauté de communes.

<u>PRESENTS</u>: 10 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe – BOUE Charlette – CASTAGNET Denis – CASTELL Jean-Louis – LABORDE Eric – MACABIAU Suzanne – MUNOZ-DENNIG Emilie – SAVONET Janine – SUAREZ Patrice.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION**: 1 Monsieur SCUDELLARO Alain (procuration donnée à Mme Suzanne MACABIAU)

#### **LISTE DES QUESTIONS SOUMISES**

#### I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

#### II - QUESTIONS

#### > JURIDIQUE - FINANCES - COMMUNICATION

Q1 – Personnels communautaires – Modification du tableau des effectifs communautaires ;

#### > SERVICES AUX POPULATIONS

 $\label{eq:quantum quantum qu$ 

#### > DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Q3 – Immobilier d'entreprises – LIR – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation de la cour intérieur ;

Q4 – questions diverses

#### III - PRESENTATION

- P1 Point d'avancement des projets et démarches communautaires ;
- P2 Présentation des premiers éléments du DOB 2020.
- P3 Préparation de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

#### I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Xavier BALLENGHIEN a été nommé secrétaire de séance.

#### II - QUESTIONS

#### JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION

### <u>Délibération n°202001\_B0302\_01 / JURIDIQUE FINANCE COMMUNICATION – Personnels communautaires – Modification du tableau des effectifs.</u>

M. le Président informe l'Assemblée de la possibilité de modifier le tableau des effectifs communautaires concernant le poste de chargé de mission centre-bourg et immobilier d'entreprises, pour étendre la cadre d'emplois pour pourvoir cet emploi au grade de rédacteur territorial (sans modification dans les missions et quotité de travail).

Cette modification permettra d'intégrer l'agent recruté par la voie contractuelle et qui dispose du concours de rédacteur territorial. Il précise que la commission communautaire « affaires générales », réunie dans sa séance du 27 janvier dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**VU** la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale **VU** le précédent tableau des effectifs communautaires adopté par le Conseil communautaire du 26 novembre 2020,

- **De modifier** le tableau des effectifs afin de prévoir l'extension au grade des rédacteurs pour pourvoir l'emploi de chargé de mission centre-bourg et immobiliers d'entreprises,
- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 le tableau des effectifs conformément au tableau annexé à la délibération,
- **D'inscrire** aux budgets communautaires 2020 et aux chapitres prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires

#### \_\_\_\_

#### > SERVICES AUX POPULATIONS

## <u>Délibération 202002\_B0302\_02 / SERVICES AUX POPULATIONS – Enfance jeunesse – Attribution de la prestation d'étude d'opportunité et de faisabilité de la gestion des compétences enfance jeunesse à l'échelle du territoire communautaire</u>

M. le Président rappelle l'Assemblée sa décision de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de la gestion des compétences enfance jeunesse, dans le cadre des réflexions engagées autours du renouvellement des contrats enfance jeunesse de la CAF en CTG, à l'échelon des intercommunalités.

Il rappelle le cahier des charges de cette étude évaluée à 60.000 € HT, et présente les 2 offres reçues dans les délais des cabinets KPMG et ExFilo. Il propose aux membres de l'Assemblée de procéder à l'attribution de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection du règlement de consultation.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** la prestation d'étude d'opportunité et de faisabilité des compétences enfance jeunesse à l'échelle du territoire communautaire au cabinet KMPG, pour un montant de 55.575,00 € HT (66.690,00 € TTC) pour la tranche ferme et 7.850,00 € HT (9.420,00 € TTC) pour la tranche optionnelle,
- **D'autoriser** le Président à signer l'acte d'engagement, et la proposition technique, correspondant,
- **D'autoriser** le Président à solliciter la participation financière de la CAF pour l'accompagnement de cette étude, et toutes subventions susceptibles d'être mobilisées à cet effet,
- **De lui confier** le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

\_\_\_\_

#### > TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

<u>Délibération 202003\_B0302\_03 / EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES – Laboratoire d'Innovation Rurale – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation de l'entrée par la rue Pasteur et le cour intérieure.</u>

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet d'aménagement immobilier en centre-bourg de la commune de Fleurance pour la création du Laboratoire d'Innovation Rurale qui accueillera le bureau local de l'office de tourisme intercommunal, un espace économique dédié aux nouvelles formes de travail (coworking et télétravail) ainsi qu'un incubateur d'entreprises innovantes.

Il précise qu'une consultation spécifique a été engagée concernant les travaux d'accès par la rue Pasteur et l'aménagement de la cour intérieure, en lien avec le bureau d'étude paysagiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et présente les offres reçues pour les différents lots de cette consultation :

- Lot 1 Serrurerie : estimatif 20.000 € HT aucune offre reçue ;
- Lot 2 Electricité: estimatif 8.000,00 € HT une offre de TAUPIAC à 12.714,20 € (renégociée à 8.894,20 € HT);
- Lot 3 : Traitement de sols : estimatif 12.000 € HT une offre de TPG à 19.660,00 € HT ;
- Lot 4: Plantations: estimatif 7.000,00 € HT une offre de SO Paysage à 9.244,50 € HT

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De déclarer sans suite pour absence d'offre et de concurrence les lots 1 « Serrurerie » 3 « Traitement de sols » 4
   « Plantations », et de relancer une consultation adaptée sans publicité et avec mise en concurrence pour chacun des lots.
- D'attribuer le lot 2 Electricité à l'entreprise TAUPIAC pour un montant de 8.894,50 € HT,
- D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement correspondant,
- De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

\_\_\_\_\_

#### **III - PRESENTATION**

P1 – Point d'avancement des projets et démarches communautaires ;

P2 – Présentation des premiers éléments du DOB 2020.

P3 – Préparation de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Ainsi délibéré, ledit jour 02 février 2020. Au registre sont les signatures.